



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1882 ET R-1883

AVIS public est, par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 7 janvier 2020, les règlements suivants :

- ***Règlement numéro 1882 décrétant l'imposition des divers taux de taxation, autres compensations ainsi que leur mode de paiement (exercice financier 2020)***

Ledit règlement a pour objet de fixer les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2020.

- ***Règlement numéro 1883 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2020***

Ledit règlement a pour objet d'établir la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2020.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 8 janvier 2020.

Julie Lamarche, OMA, greffière